

## APPEL D'OFFRE

### ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'INCLUSION DE L'APPROCHE GENRE DANS LES PLANS D'ACTION COMMUNAL -PAC- À LA RÉGION DE TANGER TÉTOUAN ALHOCEMAS

Dans le cadre du « Programme communal d'appui à la création des instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre dans les régions de l'oriental et Tanger-Tétouan-Al-Hoceima », financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement, la Députation d'Huelva et Cadix et porté par le FAMSÍ, en partenariat avec la Fédération ANMAR, et en collaboration avec la Direction Générale des Collectivités Locales -DGCL- et ONU FEMMES, le présent appel d'offre est élaboré.

Date limite de réception des offres : **01/04/ 2019**

Le dossier d'appel d'offre doit comprendre les pièces suivantes :

- Note méthodologique.
- CV des personnes expertes.
- Références du bureau d'études.
- Offre financière.

Séville, 18/03/2019

#### 1. CONTEXTE

Le « Programme communal d'appui à la création des instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre dans les régions de l'oriental et Tanger-Tétouan-Al-Hoceima », est financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement –AACID-, la Députation de Huelva et de Cadix, et porté par le FAMSÍ, en partenariat avec la Fédération ANMAR, et en collaboration avec la Direction Générale des Collectivités Locales -DGCL- et ONU FEMMES.

L'objectif général du projet vise à renforcer les politiques de promotion de l'équité, l'égalité de chances et l'approche genre notamment au niveau local.

A cet effet, le programme compte appuyer le processus d'institutionnalisation de l'égalité au niveau local à travers le renforcement de capacités des conseils élus pour la

dynamisation des IEECAG, tout en mettant en place une série d'activités regroupées en trois axes séparés cités ci-après :

**Axe 1.** Un premier axe orienté vers l'appropriation des élus et des cadres des communes en utilisant « le manuel communal des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des IEECAG » développé par la DGCL en partenariat avec ONU FEMMES.

**Axe 2.** Un deuxième axe sur l'accompagnement des communes engagées dans l'introduction de l'approche genre lors de la révision mi-parcours (2018) des PAC.

**Axe 3.** Un troisième axe autour de l'échange d'expériences fournissant une méthodologie plus pratique visant l'apprentissage à partir d'autres modèles sur lesquels s'inspirer.

Pour atteindre les objectifs, le FAMSÍ et ONU Femmes ont signé un Mémorandum d'Accord, qui s'inscrit dans le cadre de la Convention de partenariat entre le Ministère de l'Intérieur -Direction Générale des Collectivités Locales (2017-2020). Ce Mémorandum vise la capitalisation des résultats et l'échange des expériences en matière de gouvernance locale sensible au genre. Dans ce cadre, il est prévu de recruter une assistance technique pour l'inclusion de l'approche genre dans les Plan d'Action Communales en tant qu'action pilote.

## 2. OBJECTIF DE LA PRESTATION

Accompagner les communes ciblées de la région de Tanger Tétouan Al-Hoceima dans l'inclusion de l'approche genre dans leurs Plans d'Action Communale -PAC-.

## 3. DEROULEMENT ET COMMUNES CIBLES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

### Déroulement :

- L'assistance technique se déroulera dans **7 communes** de la région de **Tanger Tétouan Al-Hoceima**;
- Les communes ciblées seront membres de la Fédération ANMAR des Collectivités Locales du Nord du Maroc et l'Andalousie et leurs Instances d'Équité, Égalité des Chances et Approche Genre -IEECAG- seront opérationnelles et actives.
- Au moment de la signature du contrat, le Comité de Pilotage du programme établira les communes ciblées.
- Incorporer l'approche genre aux 7 PAC de la région de Tanger Tétouan Al-Hoceima à travers :
  - a. Le diagnostic des inégalités de genre existantes dans les communes (sur la base des indicateurs recommandés par DGCL et ONU Femmes) ;

- b. L'analyse des PACS en matière de réduction des inégalités de genre dans les 3 premières années d'implémentation au niveau de genre.
  - c. La revue de la méthodologie d'élaboration du PAC (sur la base de la checklist produite par la DGCL et ONU Femmes) ;
  - d. La revue des projets du PAC introduisant/renforçant les projets ou activités visant spécifiquement la réduction des inégalités de genre ;
  - e. La revue des lignes stratégiques et budgétaires des PACs afin d'en maximiser l'impact sur les inégalités.
  - f. L'élaboration d'un système de suivi des PACs permettant de mesurer leur mise en œuvre et leur impact sur les inégalités de genre.
- L'assistance technique proposera une méthodologie qui devra respecter au moins les suivantes phases de travail :
    - a. Phase d'étude des PACs ou cabinet et des indicateurs de développement socio-économiques des communes.
    - b. Atelier de lancement au profit des Équipes Techniques Communales -ETC-, les élues et élus, et les IEECAG.
    - c. Atelier pour une Diagnostique Participative du PAC (par commune). Avec l'Équipe Technique Communale -ETC-, les élues et les élus, les présidents des commissions permanentes concernées au sein du Conseil Communal (Commission du budget, des affaires financière et la programmation et/ou le développement économique, social, culturel et environnemental), l'Instance d'Équité, Égalité des Chances et Approche Genre -IEECAG-.
    - d. Atelier pour la proposition et validation des modifications (par commune). Avec l'Équipe Technique Communale -ETC- et l'Instance d'Équité, Égalité des Chances et Approche Genre -IEECAG-.
    - e. Un atelier récapitulatif avec le Comité de Pilotage du projet pour présenter les PACs avec leurs révisions ainsi que les caractéristiques du processus.

#### **Bénéficiaires de la formation :**

Les bénéficiaires directes de l'assistance technique seront les communes finalement ciblées à la région de Tanger Tétouan Al-Hoceima. Ainsi que les équipes techniques communales responsables de la révision des PAC, les élues et élus, et les Instances d'Équité, Égalité des Chances et Approche Genre -IEECAG des communes.

Les bénéficiaires finaux seront les bénéficiaires des PAC avec l'insertion de l'approche de genre, soit la population des communes ciblées.

#### **4. OBLIGATIONS DE FAMSÍ ET DU PRESTATAIRE**

##### **Obligations du FAMSÍ :**

Pour le bon déroulement de l'action, le FAMSI s'engagera à :

- Définir conjointement avec la Fédération ANMAR, la DGCL et ONUFEMME les 7 communes dans la région de Tanger Tétouan Al-Hoceima ;
- Mobiliser l'expertise andalouse en genre et planification ;
- Mettre à disposition du prestataire les outils méthodologiques de planification locale sensible au genre produit par la DGCL et ONU Femmes ;
- Contacter conjointement avec la DGCL et la Fédération ANMAR les communes ciblées ;
- Régler la prestation.

### **Obligations du prestataire de services :**

Pour mener à bien l'assistance technique, le prestataire de services est appelé à travailler en concertation avec les partenaires du projet, en s'engageant à :

- Respecter les orientations et objectifs pédagogiques et méthodologiques tracés pour l'accompagnement programmé et le Comité de Pilotage ;
- Adapter la démarche et le contexte de l'activité aux attentes des participants et des communes ;
- Remettre à la coordination du projet un document de base (note méthodologique détaillée) avant la date du déroulement des actions d'accompagnement. Ce document doit contenir les objectifs, la méthodologie, le contenu détaillé et le déroulé. Ledit document sera revu et validé par le comité du Projet ;
- Développer à partir des outils méthodologiques qui lui seront transmis ses propres moyens et supports pédagogiques nécessaires pour le bon déroulement de l'action ;
- Accepter la présence du comité responsable de l'accompagnement ou son délégué pour suivre les actions programmées tout en ayant le droit d'intervenir à chaque fois qu'il juge nécessaire et d'apporter les ajustements nécessaires au programme si les objectifs ;
- Accepter la présence des personnes ressources expertes du FAMSI en planification locale et égalité.

### **5. QUALIFICATION DE L'EQUIPE DES ANIMATEURS**

- Expérience dans la planification territoriale sensible au genre ;
- Expérience dans la formation en matière de genre et égalité ;
- Connaissance de la gouvernance locale et la participation citoyenne ;
- Excellente maîtrise de l'arabe et le français ;

- Avoir un siège au Maroc.

Le bureau d'étude doit joindre à son offre le(s) CV et diplôme(s) de(s) intervenant(s) qui deviennent contractuels vis-à-vis du FAMSÍ ainsi qu'une note méthodologique synthétique

L'évaluation des offres sera fait selon la suivante grille :

Concept	Habilitant/Non habilitant	Tranche de ponctuation (100%)
Expérience dans la planification territoriale avec approche genre	-	30%
Expérience dans la formation en matière de genre et égalité	-	15%
Connaissance de la gouvernance locale et la participation citoyenne	-	15%
Note méthodologique synthétique		20%
Excellente maîtrise de l'arabe et le français	Habilitant/Non habilitant	-
Avoir un siège au Maroc	Habilitant/Non habilitant	-
Offre économique	-	20%

## 6. DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La prestation commencera le jour après la signature du contrat.

L'accompagnement des PACs sera réalisé pendant les mois de mars, avril, mai et juin.

Les PACs révisés devront être présentés à la fin de juin et approuvés par les Assemblées Communales (7 communes) en septembre de 2019.

## 7. REMUNERATION DES PRESTATIONS

La prestation couvre à la fois :

- Les frais d'animation et de montage pédagogique ;
- La documentation aux participants ;

Livrables de la prestation de services :- Une note méthodologique détaillée – deadline : 2 semaines après le début de la consultation ;

- Le Programme des actions de travail avec les communes cibles – deadline : 1 semaine avant chaque atelier ;
- Les contenus et les supports utilisés pour les ateliers, incluant les supports projetés – 1 semaine après la fin de l’accompagnement ;
- Le rapport synthétique de l’accompagnement intégrant des recommandations pour les actions futures d’accompagnement au niveau communal – 2 semaines après la fin de l’accompagnement ;

## 8. MODALITE DE RÉGLEMENT

FAMSI établira un contrat de prestation de services pour l’exécution des tâches précisées juste après la sélection des offres.

L’enveloppe financière attribuée à cette assistance technique est de 90.000 MAD (TTC).